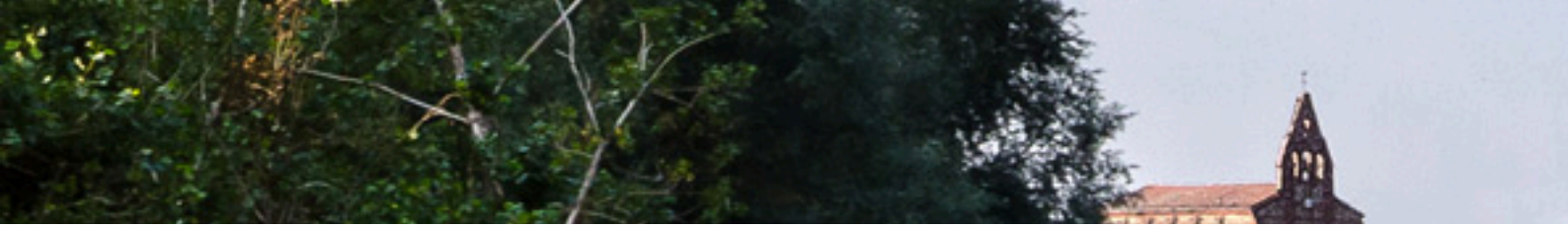

Que faire de mes végétaux ? (calendrier de Revel)

LE SAVIEZ-VOUS ?

500 kg de déchets verts !

Ceci représente la quantité moyenne produite par un jardin standard pour une année. A chaque saison ses déchets :

- en automne, les feuilles mortes,

- en hiver, les résidus d’élagage,

- au printemps et en été, la tonte, les herbes indésirables.

Brûler les végétaux est interdit !

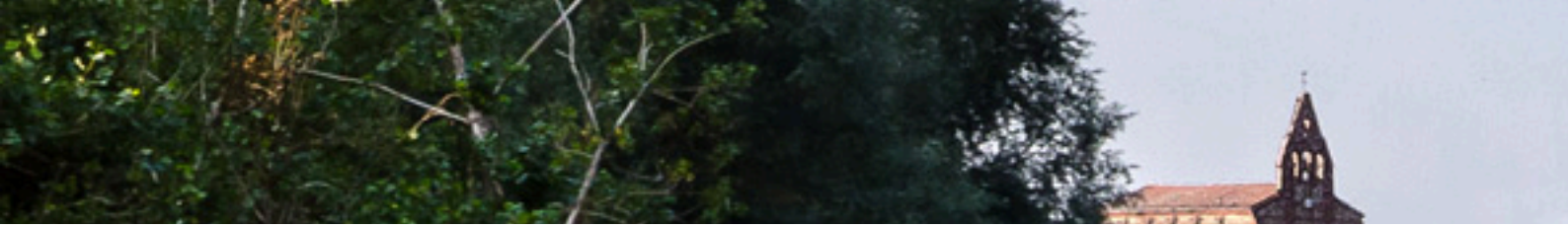

Déposer les végétaux dans les bacs d'Ordures Ménagères (bacs verts)

et dans les bacs Papiers et Emballages à Recycler (bacs jaunes) est interdit !

Comment limiter ma production de déchets verts ?

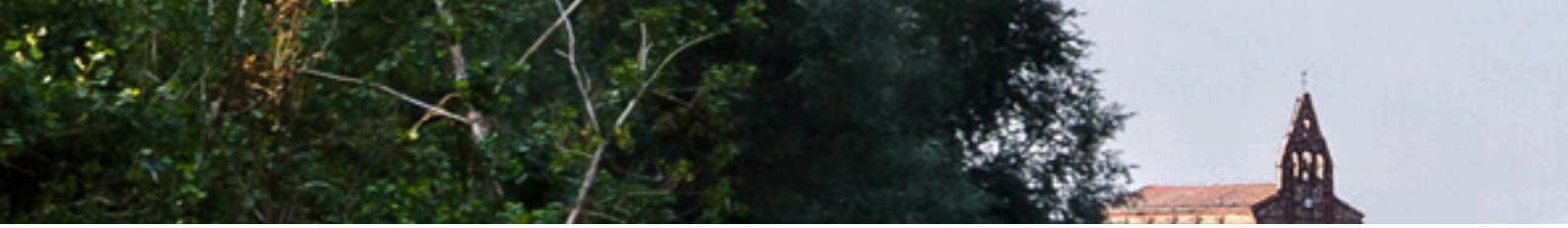

Planter des essences à croissance moins rapide...

Je choisis des espèces végétales adaptées à notre climat (sécheresse l'été) et au type de sol (souvent argileux). Je préfère des plantes à croissance moins rapide et peu productrices de déchets en remplaçant par exemple les haies de thuya, de photinia ou encore de laurier palme par des espèces plus locales : lilas, noisetiers… etc qui n'ont pas besoin d'être si souvent taillées…

La taille de leurs branchages peut être tondue, puis incorporée progressivement à votre compost. Les thuyas sont eux déconseillés.

Favoriser les haies mixtes (plusieurs espèces), si vous avez assez d'espace vous pouvez même les planter en quinconce, ce qui a principalement comme avantages :

- Les plantes auto-gèrent ainsi leur croissance,
- Favorise la biodiversité,
- Limitera la propagation de maladie.

Il est également important de choisir des plantes qui sont adaptés à notre climat et au type de sol.

Les plantes mortes et les coupes annuelles massives ont évitées.

Pour plus d'informations : association Arbres et Paysages d'Autan pour le département de la Haute Garonne ou Arbres et Paysages tarnais pour le département du Tarn, et tous les pépiniéristes du territoire.

Les déposer en déchèterie est-ce la solution ?

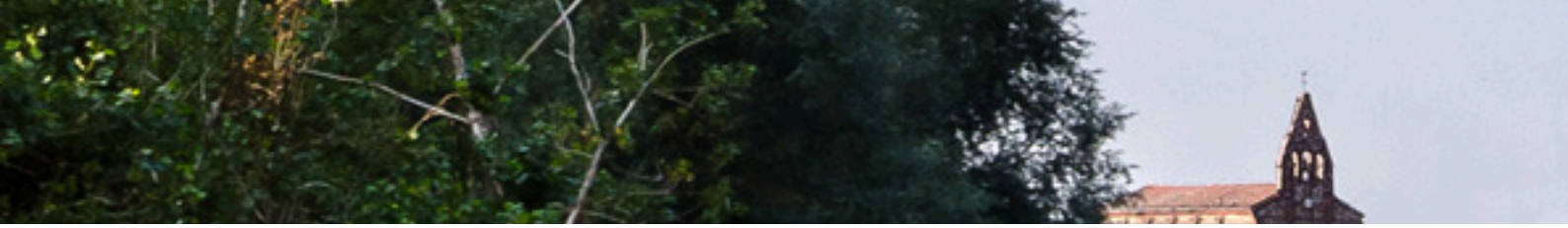

La déchèterie n’est pas forcément la seule solution. Il vous faut, bien souvent, une remorque et de nombreux aller-retour à la déchèterie. Ce qui vous prendra forcément beaucoup de temps, plusieurs fois par an.

Une fois déposés en déchèterie, les déchets verts sont transportés sur une autre plate-forme, à Labruguière (syndicat TRIFYL) afin d’être transformés en compost. Cela nécessite de nombreux transports, ceci a donc un impact environnemental important.

D’autres alternatives s’offrent à vous !

Voici d’autres solutions pour valoriser, dans votre jardin, vos déchets verts. A chaque déchet sa solution !

Le Mulching :

Cette technique de tonte s’effectue après la première tonte de l’année. Elle se fait sans ramassage de l’herbe. La partie haute de l'herbe est coupée en infimes parties qui sont redéposées uniformément sur la pelouse, pour former un mulch ou paillis. L’herbe ainsi coupée passe inaperçue, elle s'insinue entre les brins de la pelouse, où elle se décompose. L'herbe broyée sert alors d'engrais naturel au gazon.

Le compostage :

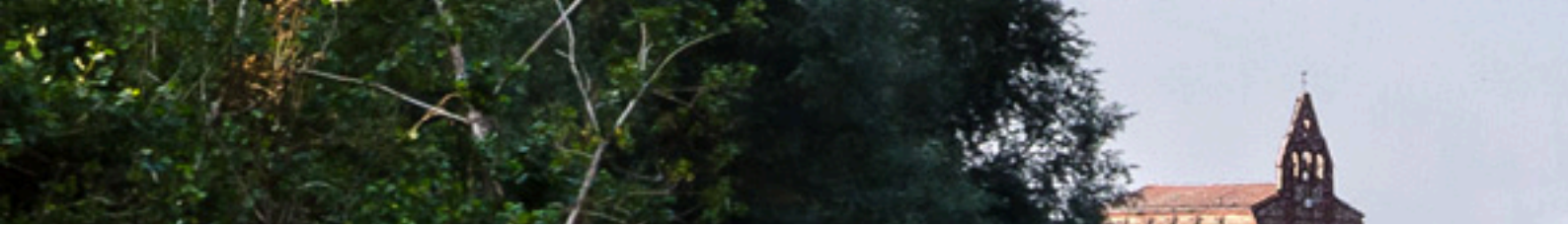

C’est la transformation naturelle des déchets de jardin et des déchets de cuisine amassés en tas pour qu’ils se décomposent. Le compost est un amendement naturel idéal pour votre jardin et vos plantations. Le SIPOM les met à disposition gratuitement. N’hésitez pas à en réserver un.

Le broyage :

Le broyage permet de réduire la masse des déchets végétaux du jardin et de les valoriser. Les branches présentées à l’entrée du broyeur sont déchiquetées et transformées en copeaux de bois, nommés « broyat ».

Ce dernier peut être réutiliser dans votre jardin sous diverses formes :

- Le paillage : le broyat peut être étalé au pieds des arbres, arbustes ou dans le jardin en couches de 5 à 10 cm. Cela permet de limiter la pousse des herbes indésirables, de protéger le sol des ruissellements (sols nus), du gel (en hiver) et de garder l’humidité (en été). On peut également souligner son aspect esthétique dans les massifs de fleurs.
- Le compostage : le broyat sert de matière sèche à incorporer au composteur (1/2 matière sèche et ½ matière humide). Pour toutes informations sur le compostage, cliquez ici.

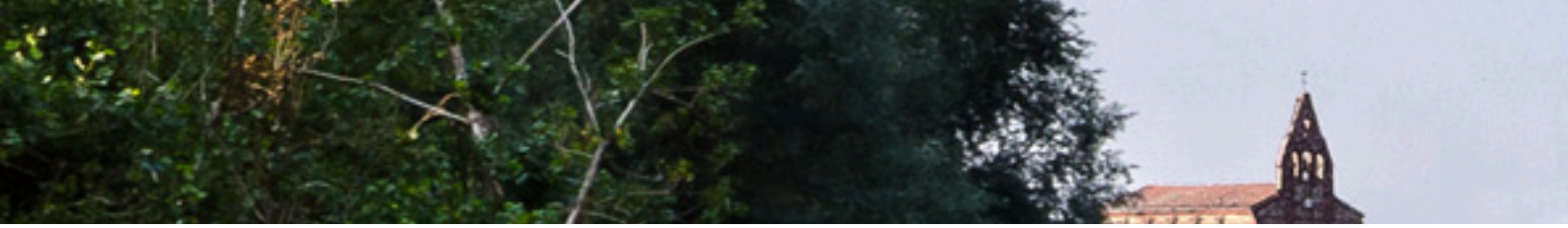

Le SIPOM propose aux usagers du territoire un service de broyage des déchets verts à domicile.

LES AVANTAGES :

- Réduit la biomasse des déchets,

- Revalorise les branchages,

- Gains de temps (aller-retour à la déchèterie).

Comment cela fonctionne-t-il ?

Vous contactez le Sipom par téléphone 05 62 71 22 83 ou par mail contact@sipom.fr. Vous devez remplir cette charte, cliquez ici.

Un agent vous contacte et fixe un premier rendez-vous, afin de vérifier la conformité du chantier :

- accessibilité, surtout en période de pluie,
- organisation du chantier, branchage correctement stockés, absence de cailloux dans les branchages,
- vérification du volume annoncé.

VOLUME = longueur x largeur x hauteur = m3

Un jour et un horaire d’intervention sont alors fixés.

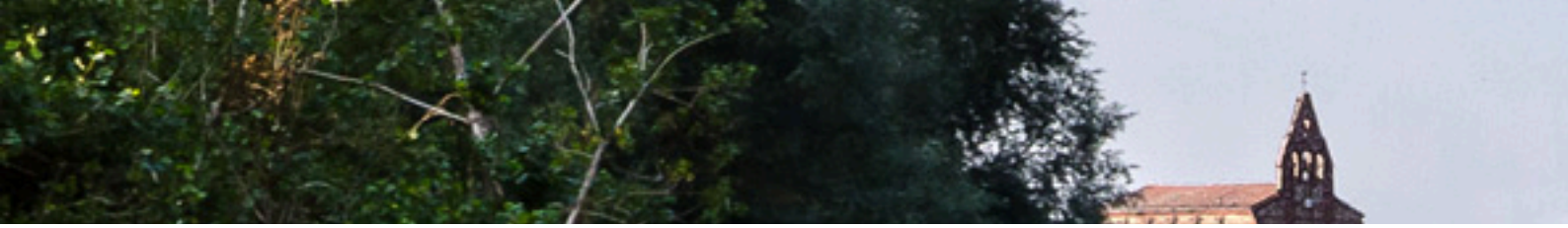

Tarif selon le type de broyeur et la durée du chantier:

Le jour de l’intervention une personne doit être présente sur le chantier. Lorsque elle apporte son aide, elle doit être munie du même équipement de sécurité que notre opérateur : gants, chaussures de sécurité, bouchons ou casque antibruit, lunettes de protection.

Commune de Revel

Sur la **commune de Revel**, vous pouvez bénéficier d'une collecte de déchets verts en porte à porte en achetant un bac spécifique aux services techniques de la Mairie de Revel - Route de Castelnaudary. La collecte est ensuite assurée par le SIPOM selon le calendrier que vous pouvez télécharger sur la page d'accueil en bas.

De nombreux professionnels, présents sur le territoire, proposent également un service de broyage.